Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260304-2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 27/02/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN Christian, M. PERRIER Jacques, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUZE Julie, Mme LAMI Katia, ~~Mme HORVAIS Elodie~~, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, M. PARAGE Antoine, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée,~~ ~~M. CAILLERE~~ ~~Joël~~, M. BLANDEAU Marc-Antoine

Absents excusés : Mme HORVAIS Elodie, Mme SALIOU Dorothée, M. CAILLERE Joël

Procurations : Mme HORVAIS Elodie à Mme VINGERT Isabelle, Mme SALIOU Dorothée à M. SMATI Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme VINGERT Isabelle

2026.08 – BUDGET COMMUNE, AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de 307 417.69 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 342 249.92 €

Considérant que, suite à la dissolution du budget rattaché « Mondevert Prod Energie Photovo » par délibération du 05/11/2025, les résultats de ce budget sont à reprendre au budget commune ;
Considérant que le Compte Financier Unique 2025 de ce budget fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de 4 025.79 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 4 314.54 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

1- Détermination du résultat d'exploitation 2025 à affecter

- Excédent antérieur reporté 254 058.49 € + 5 032.82 € = 259 091.31 €
- Résultat de l'exercice 53 359.20 € - 1 007.03 € = 52 352.17 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 311 443.48 €

2- Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :
➥Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2025 : 0 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260304-2026_08-DE

➥Couverture du financement des RAR dépenses/recettes repris au début de l'année 2026 : 0 €
➥Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0 €

Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 311 443.48 €, sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

Le report excédentaire cumulé de la section d'investissement sera repris pour la valeur de 346 564.46 € au crédit du chapitre 001.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

AFFECTER la somme de 311 443.48 € à la section de recettes de fonctionnement (chapitre 002) sur le budget 2026 ;
AFFECTER la somme de 346 564.46 € à la section de recettes d'investissement au crédit du chapitre 001 ;
AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 4 mars 2026
Le Maire,
M. Christian STEPHAN